VENTES A L'ENCAN — VENTES A L'ENCAN

Spear, Escoffier & Spear.

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE DANS LE TROISIEME DISTRICT

Sur l'AVENUE ST CLAUDE, autrefois BONS ENFANTS, entre les rues KENTUCKY autrefois rue ALEXANDER, et la rue JAPONICA, autrefois rue JOSEPHINE ou MATHILDA.

Succession de Mme J. M. Lacassagne.

No 79 639—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR.—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—MERCREDI, le 12 septembre 1906, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, entre Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, signé le 2 août 1906, agissant pour l'Honorable Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, les propriétés ci-dessous désignées, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, devant porter le No 1 sur un croquis d'arpentage de George W. Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 2d juillet 1906, dans l'îlet borné par l'Avenue St Claude, autrefois Bons-Enfants, rue Macate autrefois Moralès, rue Japonica, autrefois Josephine ou Mathilda, et la rue Kentucky, autrefois rue des Alexander, et mesurant d'après ledit croquis 29 pieds, 9 pouces et 9 lignes de face à l'Avenue St Claude, autrefois Bons-Enfants sur une profondeur de 117 pieds, 3 pouces et 1 ligne sur la ligne de côté du lot No 1, et 117 pieds 3 pouces sur l'autre ligne de côté vers la rue Kentucky, autrefois rue Alexander.

Les améliorations comprennent un joli cottage, ayant 3 chambres, cuisine hangar, citerne, etc.

Termes et conditions—Une moitié en plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de deux ans, avec reconnaissance par des billets à recevoir de l'acquéreur, garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale sur ladite propriété, et portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles et contenant clause de sécurité. Les taxes pour 1906 devant être payées à la décharge de l'acquéreur; et déposer avec l'encanteur 20 pour cent du prix de l'adjudication au moment de la vente comme argent de bonne foi. L'acte de vente pardevant J. Henry Porteie, notaire, aux frais de l'acquéreur. 12 août—12 19 26—sept 2 9 12

ANNONCE JUDICIAIRE.

DEUX CHEVAUX, DEUX WAGONS, TROIS JEUX DE HARNAIS, QUATORZE VOLAILLES, UNE VACHE.

SUCCESSION DE Mme J. M. LACASSAGNE.

No 79 639—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B.

PAR SPEAR, ESCOFFIER & SPEAR.—Placide J. Spear, Encanteur—Bureau No 802 rue Perdido—JEUDI, 16 août 1906 à 11 heures a. m. il sera vendu à l'enchère publique à l'encanteur de l'avenue St Claude, autrefois rue des Bons Enfants, et la rue Japonica, autrefois Josephine ou Mathilda, en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, le 2 août 1906, agissant pour l'Hon. Fred. D. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, les articles ci-dessus énumérés. 4 août—4 8 12 16

Conditions—Comptant à l'adjudication.

Peter Gallagher.

ANNONCE JUDICIAIRE.

LE MARDI, 14 AOUT 1906

Succession de Elizabeth Brown — No 79,627, Cour Civile de District Division A.

Un Cottage Double élevé de terre très attrayant

Nos 3217-19 avenue Canal, entre les rues Lopez et Rendon, Affectant les propriétés, Charbonnerie de la Hoile et Pincourt,—A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.—A MIDI.

PAR PETER GALLAGHER, encanteur — Bureau 846 rue Commune — En vertu d'un ordre de l'Hon Geo H Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, daté et signé le 11 juillet 1906, et à moi adressé, l'offrirai en vente MARDI le 14 août 1906 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies, servitudes, privilèges et avantages à lui donnés y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Lopez et Rendon, désigné par le No cinq (5) sur un plan et certificat d'arpentage fait par E Pilié, ledit lot commençant à une distance de cent vingt trois pieds et six lignes de l'encoignure de la rue Lopez et mesurant trente et un pieds de face à la rue du Canal par cent trente neuf pieds et cinq pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers en plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, avec sept pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque sur la propriété, et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur devant assumer en plus et en déduit du prix de l'adjudication, le paiement des taxes de ville et d'Etat de 1906. L'acte de vente devant être passé pardevant Robert Legier, notaire.

L'acquéreur devant déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication

PETER GALLAGHER, Encanteur.

Emile Pomes, avocat. 12 juil—12 15 22 29—août 5 12 14

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

Trois Jolis Cottages Doubles — Sixième District.

A proximité des lignes de chars urbains, etc.

Nos 5517-19 RUE MAGASIN, entre les rues Octavia et Joseph.

Nos 533-35 et 529-31 RUE JOSEPH,

Entre les rues Constance et Laurel.

Interdiction de Susan Grasesenaur—No 76,241, Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, encanteur—JEUDI, le 23 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de cour signé le 17 juillet 1906, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

Un certain lot de terre, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet No 246 autrefois l'îlet No 20, sur un plan par Thompson & Buisson, daté le 23 mars 1849, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Octavia et Joseph, désigné comme lot No cinq, et mesurant trente pieds une ligne de face à la rue Magasins par une profondeur de cent quarante deux pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne le divisant du lot No six, et d'une largeur dans le fond de trente pieds.

Les améliorations sont connues comme Nos 5517-19 rue Magasins et comprenant un splendide cottage double en bois, couvert en ardoises, retiré de la banquette, et contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, citerne, hangar, etc.

Deux lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 188, borné par les rues Octavia, Laurel, Joseph et Constance, désignés comme lots trente huit et trente neuf, sur un devis annexé à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 19 janvier 1888, d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Joseph sur une profondeur de cent trente cinq pieds trois pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos 533-35 et 529-31 rue Joseph, et comprennent deux splendides cottages doubles retirés de la banquette et contenant de chaque côté galerie, trois chambres, citerne, hangars, etc.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en un, deux et trois ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, payable semi-annuellement, sur ladite portion du crédit du prix, garantie par hypothèque et lien de vendeur; l'acquéreur devant payer toutes les taxes pour l'année 1906.

Les actes de vente pardevant G. G. Kronenberger, notaire, aux frais des acquéreurs.

HIBERNIA BANK AND TRUST COMPANY, CURATRICE.

22 juil—22 29—août 5 12 19 23

Jas. A. Brennan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE POSITIVE.

Bâtisse en briques a trois étages, No 528 RUE ROYALE.

Entre St Louis et Toulouse, contigu à l'Hôtel St Louis, près de la nouvelle Maison de Cour.

Dans une localité où les valeurs augmentent journellement.

Bâtisse convenable pour bureaux, maison de logement et emplacement d'affaires et le rez-de-chaussée convenable pour n'importe quel genre d'affaires.

Résidence ou Emplacement d'Affaires.

Avec 6 chambres, cottage simple dans le fond du lot à l'encoignure de l'avenue Cleveland et de la rue Roman, seulement à un filet de la rue du Canal et à quelques minutes de marche du centre des affaires.

Pas de limite, pas de réserve.

Succession de Mme Mary McCord, épouse de William Johnson

No 77 096, Division C

Il sera vendu à l'enchère publique MARDI, 4 septembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, par JAS A. BRENNAN, Encanteur, bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté et signé le 1er août 1906, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magasins, Camp, Octavia et Joseph, désigné comme lot No cinq, et mesurant trente pieds une ligne de face à la rue Magasins par une profondeur de cent quarante deux pieds neuf pouces et trois lignes sur la ligne le divisant du lot No six, et d'une largeur dans le fond de trente pieds.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple, contenant de chaque côté 4 chambres, galerie, citerne, hangar, etc.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 188, borné par les rues Octavia, Laurel, Joseph et Constance, désignés comme lots trente huit et trente neuf, sur un devis annexé à un acte passé pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 19 janvier 1888, d'après lequel lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Joseph sur une profondeur de cent trente cinq pieds trois pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en deux splendides cottages doubles retirés de la banquette et contenant de chaque côté galerie, trois chambres, citerne, hangars, etc.

Conditions—Un tiers comptant, la balance en un, deux et trois ans, avec 7 pour cent d'intérêt par an, payable semi-annuellement, sur ladite portion du crédit du prix, garantie par hypothèque et lien de vendeur; l'acquéreur devant payer toutes les taxes pour l'année 1906.

Les actes de vente pardevant G. G. Kronenberger, notaire, aux frais des acquéreurs.

HIBERNIA BANK AND TRUST COMPANY, CURATRICE.

22 juil—22 29—août 5 12 19 23

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE A RABAIS

Sans Limite ou Réserve.

Désirables Cottages Simples et Lot à Bâtir.

Le Cottage Simple,

5368 rue Annonciation, entre l'avenue Peters et la rue Léontine.

Le Joli Cottage Simple,

5380 rue Annonciation, entre Léontine et l'avenue Peters.

Le Bon Lot à Bâtir,

Rue Annonciation, entre l'avenue Peters et la rue Léontine.

William Griffin et als vs les mineurs Elizabeth, Gertrude, Frank, Peter, Helena, Mary Griffin.

No 79 489—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 11 septembre 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne entre les rues Gravier et Union, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 26 juillet 1906, et signé le 2 août 1906, de l'Hon. Geo H. Théard, juge de la Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1 Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, Tchoupitoulas, Léontine et l'avenue Peters, désigné par le No 10 et mesurant trente deux pieds de face à la rue Annonciation, trente sept pieds six pouces et trois lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent vingt pieds et six pouces sur la ligne le séparant du lot No quinze et cent dix neuf pieds trois pouces trois lignes de profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Léontine. Les améliorations comprennent un joli cottage simple désigné par le numéro 5368 rue Annonciation.

2 Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la ci-dessus décrite propriété, désigné par le numéro 14 et mesurant 30 pieds de face à la rue Annonciation par 120 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple désigné par le No 5380 rue Annonciation.

3 Un certain lot situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite et mesurant 30 pieds de face à la rue Annonciation sur cent vingt pieds six pouces de profondeur, entre lignes parallèles, et désigné par le lot numéro 15.

Conditions—Comptant, et les acquéreurs payant les taxes de 1906 en plus et au dessus du prix de l'adjudication, 10 pour cent au moment l'adjudication.

Actes de vente pardevant Henry G. Stewart notaire aux frais des acquéreurs

11 août 11 12 19 26 sept 2 9 11

VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & Roberts

ANNONCE JUDICIAIRE.

OFFRE SPLENDIDE

Propriétés commerciales, résidences et vacantes dans le premier district.

Rues Magasin et Calliope, rue Erato et la paroisse Jefferson.—Splendide occasion pour placement.

Dans la succession de Odette Robasha.

No 78,987—Division D—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR RAMSEY & ROBERTS, Encanteurs—Bureau No 342 rue Carondelet, JEUDI, le 16 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. John St. Paul, agissant pour l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et adressé à Cicero A. Ramsey, encanteur, la propriété ci-après décrite—

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 138, borné par les rues Magasin, Calliope, (autrefois rue Duplantier) Ville et Constance, lequel dit lot est désigné par la lettre A sur un devis dressé par George De Armas, voyer, le 19 juin 1906 et lequel dit lot A formant l'encoignure des rues Magasin et Calliope et mesurant trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de face à la rue Magasin, par une profondeur et façade de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces et pas de ligne à la rue Calliope. Les améliorations consistent d'une bâtisse à deux étages, connu comme Nos 1100-02 rue Magasin.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le même îlet comme le ci-dessus, lequel dit lot est désigné par la lettre B et est contigu à celui du lot A dudit devis et commençant à un point, trente sept (37) pieds cinq (5) pouces de l'encoignure des rues Magasin et Calliope, ledit lot mesurant vingt six pieds (26) six (6) pouces et trois lignes de face à la rue Magasin par une profondeur de soixante sept (67) pieds trois (3) pouces entre lignes parallèles, les améliorations sont connues comme No 1106 rue Magasin.

3° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., etc., même dans le même îlet comme le ci-dessus, lequel dit lot est désigné par la lettre C, lequel lot est contigu à ceux des lots A et B dudit devis dans le fond et mesurant soixante (60) pieds sept (7) pouces et cinq (5) lignes de face à la rue Calliope, le même largeur dans le fond par une profondeur de soixante trois (63) pieds onze (11) pouces et trois (3) lignes entre lignes égales et parallèles. Les améliorations consistent des bâtisses à deux étages connues par les numéros 1026 1028-1030 rue Calliope.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, etc., etc., situé dans le premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Commerce, Gaiennie et Magasin désigné par le No 8 sur un plan dressé par W. Thornton Thompson, voyer le 25 mai 1847, déposée en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville, ledit lot mesurant vingt neuf (29) pieds dix (1) pouces et une (1) ligne de face à la rue Erato par une profondeur de cent soixante quinze (175) pieds dix (10) pouces et une (1) ligne, entre ligne égales et parallèles. Ensemble avec l'usage d'une allée, sept pieds (7) de largeur, contigu au même. Les améliorations sont connue comme No municipal 1019 rue Erato.

5° Un certain îlet de terre, ensemble avec tous les droits, etc., etc., situé à Shrewsbury, paroisse de Jefferson, est, Etat, borné par l'avenue Rosary, les rues Première, Deuxième et Hulin, désigné par le numéro 4, d'après un plan dressé par Wilkerson, voyer, sous date du 21 janvier 1837, déposé en l'étude de William Christy, notaire, paroisse d'Orléans.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, etc., etc., situé dans le village de Harlem, paroisse de Jefferson, connu comme numéro cent seize (116) sur un divis par F. Wilkerson, voyer, approuvé par L. Bringier, voyer général, le 12 janvier 1837, et déposé en l'étude de William Rowell, plus tard Edward Barnett, notaire en la ville de la Nouvelle Orléans, Louisiane, moins la portion vendue à M. Hurtig, consistant de deux lots, livre des transferts 14, folio 457.

Aussi l'îlet No cent dix sept (117), situé dans la même ville et paroisse que le ci-dessus, l'îlet numéro cent vingt trois moins cette portion vendue au New Orleans et Western Railroad.

Ilet numéro cent vingt quatre (124) le tout d'après le plan ci-dessus fait par le ci dessus nommé voyer.

Conditions—Comptant. La quéreur ou les acquéreurs devant assumer et payer tous deux les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1906 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, payer l'acte ou les actes de vente pardevant Alvin Edward Hébert, notaire, et faire un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

John Dymond, Jr avocat.

15 juil—15 22 29 — août 5 12 16

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente pour le compte du receveur.

Treasure Oyster Bay Co.

LUNDI, le 20 août 1906, à 10:30 heures a. m., sur les lieux,

No 531 RUE DECATUR,

Meubles de bureau, Filtre Lynn émaillé de 600 gallons. Caisses pour expédition. Plusieurs milliers de baquets en bois. Cannettes en ferblanc pour emballage d'huitres. Table séchoir, Coupeur de glace. Oyster Pockets galvanisées. Trucks. Fer pour sonder, et de nombreux autres articles d'après l'inventaire.

Conditions—Comptant.

8 août—8 12 20

ANNONCE JUDICIAIRE.

CHARMANT COTTAGE SIMPLE

No 1718 rue Bourbon.

MERCREDI, 5 Septembre, à midi,

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 rue Baronne.

Succession de Veuve François Daurin.

No 79 010—Cour Civile de District, Div. D.

EN VERTU d'un ordre à moi adressé par l'Honorable le juge de la Division D de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus numérotée, lequel ordre est daté et signé le 2 août 1906, je vendrai à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, No 225 rue Baronne, à midi MERCREDI, le 5 septembre 1906, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet No 377, borné par les rues Bourbon, St Antoine, St Claude et Rempart, désigné par la lettre B, sur un plan de A. de Armas, daté le 12 avril 1880, annexé à un acte de vente de O. de Armas daté le 20 décembre 1880, commençant à une distance de 97 pieds 11 pouces 3 lignes de l'encoignure de la rue Rempart et mesurant 30 pieds 0 pouces 4 lignes de face à la rue Bourbon par 63 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, désigné par le No 1718 rue Bourbon.

Conditions—Une moitié en plus comptant, et la balance en un an, dans le billet de l'acquéreur, portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la vente jusqu'au paiement garantis par privilège de vendeur et hypothèque, l'acquéreur devant assurer les améliorations jusqu'au montant de la portion de crédit et de transférer la police au porteur du billet, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation et vente sans estimation, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procédés, et toutes les clauses usuelles; le vendeur devant payer toutes les taxes incluant celle de 1906, l'acquéreur devant déposer 10 0/0 aux l'encanteur en partie du paiement du prix au moment de l'adjudication, et devant avoir droit aux loyers seulement du passage de l'acte de vente.

Actes de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire aux frais de l'acquéreur.

Chas F. Claiborne avocat

5 août—5 12 19 26 — sept 2 5

VENTES A L'ENCAN.

Friedrichs & Redersheimer.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR FRIEDRICHS & REDERSHEIMER—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau, No 852 rue Commune—Sous et en vertu d'un ordre de vente rendu par l'Honorable Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire de Dominick J. Terrorich vs Rudolph J. Goebel, No 79,631 du dossier de ladite Cour, je vendrai pour du comptant à l'enchère publique, JEUDI, le 16 août 1906, à 11 heures a. m., en bloc sous le "Grand Stand du N. O. Jockey Club" autrefois occupé comme une buvette, par l'ancienne raison sociale de Goebel & Terrorich.

Un cash register et tout le restant du mobilier dans ledit buvette, ainsi ci-dessus appartenant à ladite ancienne raison sociale, consistant en un lot assorti de liqueurs, vins, verres et gobelets, pupitres, etc., etc; voir les licences non expirées de la ville et de l'Etat pour 1906.

Conditions—Comptant ayant livraison.

12 août—12 a date

Hufft Brothers.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage simple 5922 rue Chesnut

Cottage double, 720-722 Avenue Peters.

Cottage double, 5408-5410 rue Magasin.

Certificat No 63,—5 actions du Stock du Prytania Market Co., Ltd.

A la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, 225-229 rue Baronne, Le MERCREDI, 12 septembre 1906, à midi.

Succession de Mme Emma Assenheimer, veuve de Nicholas Smith.

No 79,902—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division C.

PAR HUFFT BROTHERS—Louis Hufft, Encanteur—Bureau 840 rue Gravier—MERCREDI, le 12 septembre 1906, à midi, à la Bourse d'Encan des Propriétés Foncières, Nos 225-229 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre signé, daté et signé le 6 août 1906, par l'Honorable John St-Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Premièrement—Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et privilèges ci-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Elenore et Camp, et la ligne Bloomingdale, lequel lot est désigné comme numéro quatorze sur un devis attaché à un acte passé pardevant J. R. Legier, notaire, le 17 décembre 1895 et lequel lot, d'après ledit devis, mesurait vingt neuf pieds, neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Chestnut et avait une profondeur de cent cinquante pieds sur la ligne du lot numéro treize et trente-sept pieds, neuf pouces et trois lignes de largeur dans le fond, acquise par ladite défunte de Julius Manger, par acte pardevant J. R. Legier, notaire, daté le 28 avril 1896; le titre est enregistré dans le Bureau des transferts, livre 101, folio 424.

Deuxièmement — Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges, y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par l'avenue Peters, les rues Laurel, Josephine et Octavia, désigné sur un devis fait par John F. Braun, une copie certifiée duquel est annexée à un acte passé pardevant John Beadernagle, ancien notaire, le 18 juin 1880, par le numéro douze et mesurant trente pieds de face à l'avenue Peters sur cent trente cinq pieds trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, acquise par ladite défunte de Jacob Burkhardt, par acte pardevant E. Commagère, ancien notaire, daté le 16 mai 1896; le titre est enregistré dans le Bureau des transfers livre 161, folio 465.

Troisièmement—Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le sixième district de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Magasin, Octavia, Constance et l'avenue Peters, laquelle portion de terre est désignée par la lettre C sur un devis fait par Hunter Stewart, ingénieur civil, annexé à un acte pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire, le 17 décembre 1903, mesurant trente cinq pieds quatre lignes de face à la rue Magasin, trente quatre pieds dix pouces et une ligne de largeur dans le fond par une profondeur sur la ligne de côté le plus près de l'avenue Peters de cent vingt neuf pieds et sept lignes, et une profondeur sur l'autre ligne de côté le plus près de la rue Octavia, de cent vingt-huit pieds cinq pouces et cinq lignes, acquise par ladite défunte de Robert M. Walmsley et autres, par acte passé pardevant Theodore G. Spitzfaden, notaire le 17 décembre 1903, le titre est enregistré dans le Bureau des transfers, livre 196 folio 86.

Quatrièmement—Certificat No 63 pour cinq actions du stock de la Prytania Market Co. Limited.

Termes et conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1906 et de déposer avec l'encanteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication, et l'acte de vente devant être aux frais de l'acquéreur pardevant Charles G. Rabentisch notaire; pourvu que l'acquéreur devra avoir l'option, s'il le déclare au moment de l'adjudication, de payer 1/3 ou plus comptant la balance du prix, s'il y en a, en deux parcelles égales, représentées par billets de reconnaissance faits par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, payables en un et deux ans, respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de huit pour cent par an de la date jusqu'au paiement. L'acquéreur pourra se lier de payer cinq pour cent pour frais d'avocats en cas de procès sur lesdits billets, en de n'importe quel à partie de cela et de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur desdits billets ou billet, jusqu'à paiement total de cela. L'acte de vente devant contenir le pact de non-aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité et le paiement des dits billets et intérêt, ainsi que les frais des avocats, le montant de la prime de l'assurance etc., devant être garantis par lien de vendeur et privilège et hypothèque spéciale de la propriété.

Carroll & Carroll, avocats pour les exécuteurs

9 août—9 12 19 26 — sept 2 9 12

Robert G. Guerard.

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR.

"ELYSIUM THEATRE"

Un théâtre moderne complètement équipé construit en 1903, l'intérieur redécoré cette saison, capacité de siège est de 1367.

IL sera vendu à l'enchère publique par Robert G. Guérard, encanteur, JEUDI, le 30 août 1906, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé le 27 juillet 1906, dans l'affaire de P. A. Capdau et autres vs Third District Theatre Co., Ltd., No 78 835 du dossier de ladite Cour la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, lesquelles bâtisses et améliorations sont connues comme l'Elysium Theatre situé dans la Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Champs Elysées, Bourgogne, Français et Rempart, sur l'un desquels lots formant l'encoignure des rues Champs Elysées et Bourgogne et mesurant vingt (20) pieds de face à la rue des Champs Elysées par cent vingt (120) pieds de profondeur et façade à la rue Bourgogne et l'autre lot mesurant quarante quatre (44) pieds de face à la rue Champs Elysées par cent vingt sept pieds dix pouces et six lignes (127 10' 6") de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les installations de scène, décors, chaises, éventails électriques, extincteur d'incendie, moteur électrique, tapis, meubles et tout ce qui est contenu dans ladite bâtisse.

Conditions—Comptant. Les taxes de 1906 devant être assumées par l'acquéreur en plus du prix de l'adjudication, et l'acquéreur devant payer l'acte de vente devant être passé pardevant John Legier, notaire, et déposer avec l'encanteur 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

ROBERT G. GUERARD, Encanteur.

W. L. Hughes, avocat.

E. A. Sauter, receveur.

29 juin—29—août 5 12 19 26 30

VENTES A L'ENCAN

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de choix pour spéculation.

Onze lots de valeur dans l'îlet borné par les rues Louverture, Edinburg, Quinzième et Olive, et St Pierre.

A proximité de la Harry Bros Tank Co., Panama Tank Co. et environ un filet du chemin de fer Illinois Central.

Succession de Jesse H. Massie.

No 74,830—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane.

Division A.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 836 rue Carondelet—JEUDI, le 23 août 1906 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 16 juillet 1906, il sera vendu à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Jesse H. Massie, les propriétés de valeur, comme suit—

Onze certains lots de terre, dans le Sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Louverture, Quinzième, St Pierre et Edinburg, lesquelles dites lots sont désignés comme lots Nos 2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 19, d'après le plan de Edgar Pilié, député voyer de ville le 12 juin 1896.

Les lots Nos 2, 7, 8, 9, 10 faisant face à la rue Louverture, les lots Nos 7 et 9 ayant une largeur et façade sur ladite rue de 30' 2" 3".

Et les lots Nos 2, 8 et 10 ayant une largeur et façade à ladite rue de 30' 2" 4", et le tout desdits lots Nos 2, 7, 8, 9 et 10 ayant une profondeur égale entre lignes parallèles de 120 pieds. Le lot No 10 formant l'encoignure des rues Louverture et Edinburg.

Les lots Nos 11, 12, 13 14 et 15 faisant face à la rue St Pierre. Les lots Nos 11, 13 et 15 ayant une façade et largeur sur ladite rue de 30' 2" 3" et les lots 12 et 14 ayant une façade et largeur sur ladite rue de 30' 2" 3" et le tout des dits lots ayant une profondeur égale entre lignes parallèles de 120 pieds, le lot No 11 formant l'encoignure des rues St Pierre et Edinburg.

Le lot No 19 ayant une façade de 40 pieds à la rue Quinzième et une profondeur de 120 pieds 9 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles. Le lot No 19 est amélioré par un cottage double, portant le numéro municipal 7513 rue Quinzième ou Olive.

Conditions—Comptant. L'acte ou vente aux frais de l'acquéreur pardevant Théodore G. Bjitsfadee, notaire, l'acquéreur devant assumer et en plus du prix de l'adjudication le paiement des taxes dues à l'Etat et à la ville pour année 1906. L'acquéreur devra déposer 20 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

22 juil—22 29—août 5 12 19 23

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEUR

Gus Lehman, Jr., vs "Athletic Park Amusement Company Ltd."

La Bâtisse Arena, la Bâtisse Casino, la Bâtisse "Ice Cream", la Bâtisse de la bande de musique, la Bâtisse Japonaise etc.

Aussi le bail du fameux "Park Athletic."

No 79,641—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER C. A. Tessier Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet — JEUDI, le 16 août 1906 à 11 heures a. m. sur les lieux connus comme "Park Athletic", avenues Tulane et Carrollton il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 27 juillet 1906, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, agissant en place de l'Hon Fred D. King, juge de la dite Cour Division B, absent en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un lot de bâtisses, meubles, installations électriques, etc.

2° Le bail sur ladite propriété, commençant le 1er novembre 1906 à $500 pour le trimestre finissant le 1er janvier 1907, payable d'avance et du 1er février 1907 et finissant le 31 janvier 1908 à $2 000 par an, payable en paiements trimestriels partiels de $500 chacun, d'avance, les premiers jours de février, mai, août et novembre de 1907 respectivement, avec le privilège de renouvellement pour deux ans additionnels au taux de $2000 par an payable d'avance en paiements trimestriels partiels, commençant le 1er février 1908. L'acquéreur devant assumer toutes les obligations du bail et de se conformer avec ses termes et conditions, et de payer le loyer du moment qu'il est dû.

Conditions—Comptant.

Dinkelspiel, Hart & Davey, E. Howard Mouledy, avocats.

A. B. Léopold, Receveur.

29 juil—29—août 5 12 16

ANNONCES JUDICIAIRES

COUR CIVILE DE DISTRICT—Division B—No 79,976—John B. Manning vs ses créanciers.—Ordre—Considérant la pétition précitée et les tableaux des actifs et passifs dûment vérifiés et enregistrés.

Il est ordonné qu'après une publications, avis et citations, aux créanciers comme il est requis par la loi, une réunion des créanciers dudit John B. Manning, soit convoquée et tenue d'après la loi, pardevant Charles F. Fletchinger, notaire, en son étude, dans la ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, commençant mercredi le 29me jour d'août 1906, à 10 heures a. m., pour voter accordant ou refusant l'application du dit John B. Manning pour un répit de six, douze et dix huit mois de la date de ladite réunion.

Il est en outre ordonné que Frank W. Hart, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire, et que dans l'intervalle toutes poursuites contre la personne et la propriété dudit John B. Manning soient suspendues selon la loi d'après la loi.

Nouvelle Orléans, 26 juillet 1906 A. D.

(Signé) JOHN ST PAUL

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon Fred D. King juge de la